

Paris, le 27 juillet 2006

Monsieur le ministre de l'intérieur
Ministre d'Etat
place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 11 juillet 2006 dans lequel vous critiquez une nouvelle fois des décisions prises par des magistrats de Bobigny. Nous ne savons toujours pas si vous vous exprimez en qualité de ministre de l'intérieur, de futur candidat à l'élection présidentielle, ou encore de président de l'UMP. En tout état de cause, nous vous rappelons une nouvelle fois le principe de la séparation des pouvoirs dont vous ne faites manifestement aucun cas.

Par ailleurs, en ce qui concerne les affaires précises que vous évoquez, nous notons avec satisfaction que vous admettez un certain nombre de vos erreurs : les juges des enfants ne sont pas concernés par ces décisions. Malheureusement, vous maintenez des contrevérités: ainsi, le mineur poursuivi pour des violences en réunion à l'égard d'un chauffeur de bus est toujours détenu dans le cadre de cette affaire.

La mise en cause du tribunal pour enfant de Bobigny servait en fait de prétexte pour étayer votre propos sur la "remise à plat" l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante. Or, nous ne pouvons que constater que le projet de loi relatif à la "prévention de la délinquance", dont vous êtes le principal promoteur, serait la quatrième réforme de la dite ordonnance depuis 2002. Cette politique de gribouille signe votre volonté de vous servir de ce sujet à des fins électoralistes, sans craindre pour cela de jeter le discrédit sur l'une des principales institutions de la République.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Côme Jacqmin
Secrétaire général